

Table des matières

Sommaire	5
Préface	7
Les activités à l'étranger et le maintien de la protection sociale	9
<i>Pierre VAN HAVERBEKE</i>	
Introduction	9
Titre I Les règles d'assujettissement au régime de sécurité sociale	10
Chapitre 1 Base légale : règlement (CEE) n° 1408/71	10
Chapitre 2 Principe : assujettissement à la législation de sécurité sociale d'un seul État membre	14
Chapitre 3 Détermination de la législation de sécurité sociale applicable	15
Section 1 Règle principale	15
§ 1. Activité exercée sur le territoire d'un seul État membre	15
§ 2. Activité exercée sur le territoire de différents États membres	17
Section 2 Exception : le détachement	24
§ 1. Notion et base légale	24
§ 2. Conditions essentielles du détachement	25

Chapitre 4	Déclaration préalable en Belgique («Limosa») et documents qui doivent être tenus à disposition des services d'inspection?	29
Section 1	Base légale	29
Section 2	Mécanisme de l'obligation de déclaration : facilité d'utilisation et efficacité à la lumière de l'objectif à atteindre	32
Section 3	Dispense de déclaration pour certaines catégories	33
Titre II	Quid de la protection sociale du ressortissant français lors de l'exercice d'une activité en Belgique?	36
Chapitre 1	Règles générales applicables	36
Section 1	L'égalité de traitement entre nationaux et autres ressortissants communautaires	36
Section 2	L'unicité de la législation applicable	37
Section 3	La conservation des droits acquis ou en cours d'acquisition	37
Section 4	Le devoir de coopération loyale	39
Chapitre 2	Les soins de santé	39
Section 1	L'ouverture du droit aux soins de santé	39
§ 1.	Hypothèse du ressortissant français qui travaille en Belgique et y réside avec sa famille	40
§ 2.	Hypothèse du travailleur français qui réside en Belgique avec sa famille	40
§ 3.	Hypothèse du ressortissant français qui travaille en Belgique et y réside et du conjoint qui réside en France avec les enfants du couple	41
§ 4.	Hypothèse du travailleur frontalier français qui travaille en Belgique et réside en France	42
§ 5.	Hypothèse du travailleur français détaché en Belgique	46
§ 6.	Dispositions particulières concernant le chômage	49
§ 7.	Dispositions particulières concernant les titulaires de pensions	50
Section 2	Tableau comparatif des régimes belge et français	52
Chapitre 3	Les prestations ou allocations familiales	59
Section 1	L'ouverture du droit aux prestations ou allocations familiales	59
§ 1.	Hypothèse du ressortissant français qui s'installe en Belgique pour y travailler accompagné de sa famille	59
§ 2.	Hypothèse du ressortissant français qui travaille en Belgique et du conjoint qui réside en France avec les enfants du couple	59
§ 3.	Hypothèse du travailleur frontalier	64

§ 4. Allocations de naissance, prime d'adoption et allocation de rentrée scolaire	64
§ 5. Les formulaires spécifiques	64
Section 2 Tableau comparatif des régimes des prestations familiales belge et français	65
Chapitre 4 L'assurance vieillesse ou pension de retraite	76
Section 1 L'ouverture du droit à l'assurance vieillesse	77
§ 1. Hypothèse du ressortissant français qui a effectué la totalité de sa carrière en Belgique	77
§ 2. Hypothèse du ressortissant français qui a effectué une partie de sa carrière professionnelle en Belgique et une partie en France	77
Section 2 Tableau comparatif des régimes d'assurance vieillesse belge et français	80
Chapitre 5 Changement de situation : la perte de l'emploi	88
Section 1 L'ouverture du droit aux prestations de chômage	88
§ 1. Bases légales	88
§ 2. Démarches administratives	97
Section 2 Tableau comparatif des systèmes belge et français du chômage	100
Conclusion	106
Les aspects sociaux et fiscaux des chantiers de construction	107
<i>Samuel TYTGAT</i>	
Introduction	107
Titre I Approche des aspects sociaux de la réalisation d'un chantier temporaire en Belgique	109
Chapitre 1 Le droit social	109
Section 1 La Convention de Rome du 19 juin 1980 : le choix de la loi applicable	110
Section 2 La directive 96/71/CE du 16 décembre 1996 : les règles impératives	110
§ 1. Principe	110

§ 2. Transposition de la directive 96/71/CE en Belgique par la loi du 5 mars 2002	112
§ 3. La déclaration préalable « LIMOSA »	114
Chapitre 2 Le régime de sécurité sociale	114
Titre II Les aspects fiscaux de la réalisation d'un chantier temporaire en Belgique	116
Chapitre 1 La situation fiscale de l'entreprise réalisant un chantier de construction en Belgique	117
Section 1 La détermination du lieu d'imposition	117
§ 1. Selon le droit interne français	117
§ 2. Selon le droit interne belge : la notion d'établissement belge	119
§ 3. Selon la Convention fiscale franco-belge : la notion d'établissement stable	119
Section 2 La détermination et l'imposition des résultats de l'établissement stable en Belgique	132
§ 1. La détermination du résultat de l'établissement stable	132
§ 2. La déclaration du résultat imposable de l'établissement stable en Belgique	136
Chapitre 2 La situation fiscale du salarié détaché en Belgique	139
Section 1 La détermination du lieu d'imposition	139
§ 1. La résidence fiscale du salarié détaché	142
§ 2. Le lieu d'exercice de l'activité	144
§ 3. Le régime des frontaliers	144
§ 4. L'employeur	153
§ 5. L'établissement stable	156
§ 6. La règle des 183 jours	157
Section 2 La déclaration et l'impôt en Belgique	158
§ 1. L'impôt des personnes physiques des non-résidents en Belgique	159
§ 2. La déclaration d'impôt des personnes physiques non-résidentes en Belgique	163
§ 3. Le précompte professionnel	163
Conclusion	166

Le régime belge des cadres étrangers d'un point de vue français	169
<i>Guy JORION</i>	
Introduction	169
Chapitre 1 Bref historique	170
Chapitre 2 Philosophie de la circulaire	170
Chapitre 3 Légalité de la circulaire	171
Titre I Conditions d'application du régime spécial d'imposition	172
Chapitre 1 Conditions relatives aux cadres étrangers	172
Section 1 Nationalité	172
Section 2 Connaissances particulières	173
§ 1. La notion de « cadre »	174
§ 2. La notion de « personnel spécialisé »	174
§ 3. La notion de « chercheur »	175
Section 3 Détachement en Belgique par une entreprise étrangère ou recrutement à l'étranger	176
Section 4 Non-résident de la Belgique	177
Section 5 Séjour temporaire en Belgique	179
§ 1. Notion	179
§ 2. Indice négatif: l'acquisition d'une habitation en Belgique	180
§ 3. Autre indice négatif: l'exercice d'une autre activité en Belgique	180
Chapitre 2 Conditions relatives à l'employeur	183
Titre II Détermination des revenus imposables	184
Chapitre 1 Assujettissement à l'impôt des non-résidents	184
Chapitre 2 Frais propres à l'employeur	186
Section 1 Définition	186
Section 2 Catégories	186
Section 3 Note technique	190
§ 1. Salaire de base	190
§ 2. Coût de la vie	191
§ 3. Frais de logement	191
§ 4. Égalisation fiscale	191

§ 5. Absence de fondement légal	193
Section 4 Limites des 11.250 EUR et 29.750 EUR	194
Chapitre 3 Activités professionnelles effectuées à l'étranger	194
Section 1 Calcul selon la circulaire «à défaut d'autres éléments»	195
§ 1. Règles de calcul des jours	195
§ 2. Jurisprudence et calcul des jours	195
§ 3. Règles administratives et calcul des jours	198
§ 4. Commentaires OCDE et calcul des jours	199
Section 2 Méthode de calcul fondée sur d'autres éléments	199
Section 3 Imputation sur les résultats d'un établissement stable à l'étranger	202
Titre III Application du régime spécial d'imposition : procédure	204
Chapitre 1 Demande d'application du régime spécial d'imposition	204
Section 1 L'entreprise	204
Section 2 Le cadre étranger	204
Chapitre 2 Délai de six mois	206
Chapitre 3 Fin des conditions d'assujettissement à l'impôt des non-résidents durant l'année	209
Titre IV Voies de recours	211
Chapitre 1 Conseil d'État	211
Chapitre 2 Voies de recours de l'employeur	212
Titre V Fiche fiscale, précompte professionnel et déclaration fiscale à l'impôt des non-résidents	213
Chapitre 1 Fiche fiscale et relevé récapitulatif	213
Chapitre 2 Précompte professionnel	214
Chapitre 3 Déclaration fiscale	215
Titre VI Cas pratique : détachement France/Belgique et régime spécial d'imposition	215
Chapitre 1 Détachement de François Martin par Inter France SA vers une filiale belge	215

Section 1	Première hypothèse – Salarié en France – Résident en France – Activité en Belgique	216
Section 2	Deuxième hypothèse – Salarié en France – Résident en Belgique – Détachement et statut spécial	218
§ 1.	Données de base	218
§ 2.	Sécurité sociale	219
Chapitre 2	Rémunération – Exclusion pour voyages à l'étranger	220
Chapitre 3	Rémunération – Calcul de la structure salariale et payroll	220
Section 1	Rémunération nette	220
Section 2	Détermination du précompte professionnel	221
Section 3	Documents 325/10 et 325/20 pour cadres étrangers	223
Section 4	Preuve que le bénéficiaire du régime revient à l'employeur – Comparaison	223
Section 5	Déclaration fiscale annuelle au travers du cas pratique	225
Titre VII	Quelques problèmes particuliers	226
Chapitre 1	Impôts payés par l'employeur après le retour du cadre dans le pays d'origine	226
Section 1	Prise en charge par l'employeur belge	226
Section 2	Prise en charge par une société étrangère	227
Section 3	Note technique	228
Chapitre 2	Absence temporaire	228
Chapitre 3	Déductibilité des rentes alimentaires	229
Chapitre 4	Habitation en Belgique – Location/achat	231
Section 1	Hypothèses visées	231
§ 1.	Location par le cadre français	231
§ 2.	Location par la société (belge ou française)	231
§ 3.	Achat par le cadre français	232
§ 4.	Achat par la société (belge ou française)	232
Section 2	Conséquences	232
§ 1.	Conséquences quant aux frais propres à l'employeur	232
§ 2.	Conséquences quant à l'imposition du bailleur	232
Chapitre 5	Aspects TVA	235
Section 1	Question parlementaire (frais de déménagement)	235
Section 2	Décision administrative	236

Chapitre 6	Aspects droits de succession	237
Chapitre 7	Application des conventions préventives de double imposition	238
Section 1	Primauté des conventions fiscales – Jurisprudence	238
Section 2	Les cadres étrangers qui restent résidents du pays d’origine (France)	238
Section 3	Les cadres étrangers (français) administrateurs ou gérants d’une société belge	241
Conclusion		243
L’organisation pratique d’un <i>salary split</i> Belgique / France		245
<i>Erwin CRABEELS</i>		
Titre I	Le <i>salary split</i>: définition	245
Titre II	Les aspects fiscaux	246
Chapitre 1	La résidence fiscale	246
Section 1	La résidence fiscale en droit belge	246
§ 1.	Le domicile fiscal	247
§ 2.	Le siège de la fortune	247
§ 3.	Les présomptions	248
Section 2	La résidence fiscale en droit français	248
Section 3	L’arbitre: la notion de résidence fiscale au sens de la convention préventive de double imposition	249
Chapitre 2	Le lieu d’imposition: les conditions du <i>salary split</i>	250
Section 1	La règle: le <i>split</i>	251
Section 2	L’exception: pas de <i>split</i> (règle des 183 jours)	251
§ 1.	Séjour de moins de 183 jours	252
§ 2.	La rémunération pour l’activité exercée pendant le séjour à l’étranger n’est pas supportée par un employeur résident du pays d’activité	253
§ 3.	La charge des rémunérations n’est pas supportée par un établissement stable ou une base fixe	255
Section 3	Situation particulière: les frontaliers	255
Section 4	L’imposition en Belgique: réserve de progressivité	255

Titre III Les aspects de droit du travail : détermination du droit applicable	256
Chapitre 1 Organisation des relations de travail	256
Section 1 Deux contrats	256
Section 2 Un contrat multi-employeurs	257
Section 3 Mise à disposition	259
§ 1. Principes	259
§ 2. Sanction de la mise à disposition illicite	260
§ 3. Tempéraments	260
§ 4. Mise à disposition internationale	263
Chapitre 2 Droit applicable	264
Section 1 Les principes	264
Section 2 Le choix des parties	265
Section 3 Les lois de police et de sûreté (Conv. Rome, art. 7)	266
Section 4 La loi du 5 mars 2002	267
Titre IV Aspects de sécurité sociale	270
Titre V Conclusion	272
L'expatriation définitive en Belgique	273
<i>Olivier BERTIN</i>	
<i>avec la collaboration de Corinne DADI</i>	
Introduction	273
Titre I Résidence fiscale	273
Chapitre 1 Résidence fiscale au sens de la Convention préventive de double imposition conclue entre la France et la Belgique	275
Section 1 Énumération des critères pris en considération et hiérarchie	275
Section 2 Le critère principal: le foyer d'habitation permanent	276
§ 1. Interprétation par le commentaire de la convention-modèle OCDE	276
§ 2. Interprétation par le commentaire administratif (belge) des conventions	277
Section 3 Le centre des intérêts vitaux	278
Section 4 Le séjour de façon habituelle	279

Section 5	La nationalité	279
Section 6	Accord entre autorités compétentes	279
Chapitre 2	Résidence fiscale en droit interne français	
	Interaction avec la Convention	279
Section 1	Foyer ou lieu de séjour principal en France	280
Section 2	Activité professionnelle en France	280
Section 3	Centre des intérêts économiques en France	280
Section 4	Comparaison avec les critères de la Convention	281
Chapitre 3	Résidence fiscale en droit interne belge	
	Interaction avec la Convention	281
Section 1	Domicile ou siège de la fortune	281
Section 2	Première présomption : inscription au Registre national	283
Section 3	Seconde présomption : ménage en Belgique pour les contribuables mariés (ou les cohabitants)	284
Section 4	Comparaison avec les critères de la Convention	285
Titre II	Transfert de résidence fiscale	286
Chapitre 1	Les formalités fiscales du départ de la France	286
Section 1	Le quitus fiscal (historique)	286
Section 2	Les formalités actuelles	286
Chapitre 2	Les formalités fiscales de l'arrivée en Belgique	287
Chapitre 3	Certains effets fiscaux du transfert de résidence fiscale hors de France	288
Section 1	La taxation des plus-values latentes : l'arrêt de <i>Lasteyrie du Saillant</i>	288
Section 2	La fin de l'assujettissement à l'impôt de solidarité sur la fortune (ISF)	289
Chapitre 4	Date du transfert de la résidence fiscale	289
Titre III	Examen sommaire d'avantages, pour un résident fiscal français, du transfert de la résidence fiscale en Belgique	290
Chapitre 1	Impôt sur la fortune	290
Chapitre 2	Les revenus de placements – Les revenus mobiliers	291
Chapitre 3	Les plus-values sur titres	291
Chapitre 4	Les options sur actions	292